



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/735

Lignes directrices de gestion - Le Pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/735 - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION - LE PACTE SOCIAL DE LA VILLE DE LYON EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC ET DES AGENTS MUNICIPAUX (DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi de transformation de la fonction publique n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit que dans chaque collectivité, l'autorité territoriale arrête des lignes directrices de gestion après avis du comité technique, puis à compter des élections professionnelles de 2023 après avis du comité social territorial. Les collectivités déterminent la stratégie pluriannuelle en matière de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et elles fixent les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Dans cette perspective, la collectivité a choisi de procéder par étapes dans ses orientations afin de pouvoir engager une réflexion poussée et commune avec l'ensemble des acteurs concernés. Dès décembre 2020, les orientations de la Ville en matière d'avancement de grade et de promotion interne, ont été arrêtées, pour permettre les avancements en 2021. Aujourd'hui, la seconde étape consiste à déterminer les orientations stratégiques et les pistes d'action de la politique des ressources humaines des années à venir à travers un large panel de dispositifs et d'actions.

Ces orientations prennent la forme d'un pacte social (cf annexe) qui fixe un cap pour les cinq années à venir, durant lesquelles les effectifs seront renforcés, les parcours professionnels mieux accompagnés et les conditions de travail améliorées, car la qualité du service public passe nécessairement par cet investissement humain. Ce pacte social se décline en 10 thématiques principales :

- Une politique volontariste de création de postes pour répondre aux besoins des habitant-e-s ;
- Une charte du dialogue social pour mieux associer les syndicats et les personnels ;
- Une politique de rémunération transparente et équitable pour le personnel municipal ;
- Un déroulé de carrière améliorée, notamment pour les agents de catégorie C ;
- Un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle ;
- Une politique sociale ambitieuse pour lutter contre la précarité ;
- Une démarche active sur la qualité de vie au travail ;
- L'amélioration des locaux comme appui aux conditions de travail ;
- Un objectif de transition écologique porté avec l'appui des agents municipaux ;
- Un projet d'administration fédérateur et porteur de sens.

Il pourra bien sûr évoluer en fonction du contexte national et local et fera l'objet d'un suivi régulier à travers un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel et en s'appuyant sur l'expertise et la force de proposition des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique du 9 avril 2021 ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le pacte social de la Ville de Lyon est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET